



Hermenches, le 1^{er} mars 2017

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 1 / 2017

Approbation du crédit d'investissement pour le remplacement d'une partie du collecteur d'eau clair au lieu-dit « Pré au Favre »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Un collecteur d'eau clair a été posé lors du remaniement parcellaire le long du chemin du « Pré au Favre » vers les années 1975. Ce collecteur s'est bouché en décembre 2016 et des travaux urgents ont dû être entrepris.

Détails des travaux

Collecteur d'eau clair remplacé sur environ 50 ML, décision prise après un essai de curage non concluant. La section du tube PVC est de 250 MM.

Financement

Demande de crédit :

Travaux de génie-civil CHF **10200.-**

Remarques

Ces travaux urgents rentrent dans le cadre du préavis N° 4 / 2016 des compétences municipales pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. La municipalité doit soumettre cette dépense au conseil Général.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite que le conseil donne son accord à cet investissement.

La Municipalité propose que le Conseil Général prenne les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Hermenches

Vu le préavis de la Municipalité n° 1 / 2017 concernant cet objet ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver un crédit d'investissement de CHF **10200.-**
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme
3. d'amortir l'objet sur 30 ans

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire